

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 03 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les journaux allemands nous apprennent les dispositions prises à Berlin pour l'expédition des affaires relatives à la Confédération de l'Allemagne du Nord, pendant l'absence de M. de Bismark.

On sait que le chef du cabinet prussien a le titre de chancelier de la Confédération, et qu'il dirigeait, en cette qualité, tout ce qui se rattache aux questions ou aux intérêts fédéraux. Pour le temps qu'il passera éloigné des affaires, les attributions concentrées jusqu'ici entre ses mains seront réparties, suivant leur spécialité, entre les divers ministres du roi Guillaume.

Les membres du cabinet prussien prendront en conséquence, dans l'exercice des fonctions qui leur sont ainsi déléguées, le titre de ministres de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

En tant que mesure provisoire, cet arrangement n'implique pas de modification essentielle à l'ordre de choses établi, puisque les ministres agissent comme simples substitués du chancelier fédéral, chacun dans sa sphère respective. Mais la question changerait d'aspect et prendrait une toute autre importance, si les dispositions dont nous venons de parler devenaient permanentes. Elles auraient, en effet, pour conséquence d'ériger désormais les ministres prussiens en ministres de la Confédération.

On mande de Belgrade, le 3 juillet, soir : Une proclamation du Conseil de régence, af-

fichée aujourd'hui, prend l'engagement de maintenir l'ordre et d'observer strictement les lois. La régence suivra les tendances patriotiques du prince Michel ; elle marchera sur ses traces et développera les forces nationales qui seront maintenues au niveau indiqué par le prince Michel ; enfin elle améliorera et reformera les institutions au moyen de réunions plus fréquentes de l'Assemblée nationale.

Cette proclamation a produit une impression excellente.

La ville de Belgrade est pavée de drapeaux tricolores qui ont remplacé les drapeaux noirs. La satisfaction est générale et la tranquillité est absolue.

L'officier Mladea Neradowich, frère de la princesse Karageorgewitch, a été condamné à mort par le Conseil de guerre.

Une difficulté grave paraît avoir surgi entre l'Angleterre et le Mexique dans les eaux du Pacifique.

Le port de Mazatlan a été bloqué par un navire de la marine britannique, à la suite d'une insulte faite au drapeau de la Grande-Bretagne.

Il faut attendre les détails pour juger de la portée de cet incident.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Un journal a cru pouvoir annoncer que le comte de Chambord ayant témoigné l'intention de se rendre à Rome à l'occasion du mariage du duc de Parme, M. de Sartiges a demandé à Paris des instructions, et qu'il aurait été invité à déclarer à la cour de Rome que si le comte de Chambord assistait au ma-

riage du duc de Parme, le gouvernement retirerait ses troupes des Etats pontificaux. Ce récit est absolument inexact ; nous sommes autorisés à le démentir. »

LETTRES APOSTOLIQUES

Du très saint-père Pie IX, pape par la divine Providence, ordonnant un concile œcuménique qui se tiendra à Rome, et qui commencera le saint jour de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, mère de Dieu, en l'année 1869.

Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour la future mémoire du fait.

Le Fils unique du Père Eternel, par l'excessive charité qu'il nous a portée et pour arracher dans la plénitude des temps tout le genre humain au joug du péché, à la captivité du démon et aux ténèbres de l'erreur, dont il était depuis longtemps la malheureuse proie, par la faute de notre premier père, est descendu de son céleste séjour, et sans sortir de la gloire paternelle, il s'est revêtu de dépouilles mortelles dans le sein de l'immaculée et très-sainte Vierge Marie, il a manifesté aux hommes une doctrine et un enseignement de conduite apportés du ciel, qu'il a confirmés par un grand nombre d'œuvres admirables, et il s'est livré lui-même pour nous comme offrande et comme victime d'agréable odeur devant Dieu.

Mais après avoir vaincu la mort, et avant de monter triomphant au ciel pour s'asseoir à la droite du Père, il envoya ses apôtres dans le monde entier, pour prêcher l'évangile à toute créature, et il leur donna le pouvoir de gouverner l'Eglise acquise et établie par son

sang, cette Eglise qui est la colonne et le soutien de la vérité, cette Eglise qui, enrichie des trésors célestes, montre à tous les peuples le chemin assuré du salut et la lumière de la doctrine véritable, et qui vogue comme un navire vers la pleine mer de ce siècle pour conserver intacts tous ceux qu'il recueille au milieu du monde qui périclète. (S. Max., serm. 89.)

Or, afin que le gouvernement de cette même Eglise marchât toujours droit et dans l'ordre, et afin que tout le peuple chrétien persistât toujours dans une même foi, dans une même doctrine, dans une même charité et dans une même communion, il a promis, d'une part, qu'il l'assisterait perpétuellement lui-même jusqu'à la consommation des siècles, et, de l'autre, il a choisi entre tous le seul saint Pierre qu'il a établi prince des apôtres, son vicaire ici-bas, et pour être le chef, la base et le centre de l'Eglise, afin que, en vertu du degré de son rang et de son honneur, ainsi que par l'étendue de son autorité, de son pouvoir et de sa juridiction suprêmes, pleines et entières, il fit paître les agneaux et les brebis, fortifiât ses frères, gouvernât l'Eglise entière, et fût le portier du ciel et l'arbitre de ce qui doit être lié et délié, les décisions de ses jugements devant subsister dans le ciel même. (Saint Léon, Sermon II.)

Et comme l'unité et l'intégrité de l'Eglise, et son gouvernement établi par N. S. Jésus-Christ doivent demeurer perpétuellement stables, c'est pour ce motif que le pouvoir, la juridiction et la primauté suprêmes et identiques de saint Pierre sur son Eglise, persistent entièrement et sont pleinement en vigueur

FEUILLETON.

2

LE MAÎTRE D'ÉQUIPAGE JÉZÉQUEL,

PAR G. DE LA LANDELLE.

(Suite et fin.)

Déjà la signature du billet et les termes dans lesquels il est conçu, ont produit un effet magique. Avec un empressement extraordinaire, l'officier de garde offre à Jézéquel son propre fauteuil, l'installe devant la cheminée et sort en courant.

— Ça ne va pas trop mal ! pense le maître d'équipage. Mon particulier d'hier est fièrement connu par ici, à ce qu'il paraît. Laissons courir.

Moins de dix minutes après, le gouverneur des Invalides, en personne, vient au-devant du vieux marin :

— Vous êtes ici chez vous, mon brave camarade, lui dit-il, nous allons nous mettre à table, et je me félicite d'être votre hôte ce soir.

— Merci, mon général, balbutie Jézéquel confus d'abord, mais bientôt mis à son aise par l'affabilité du gouverneur, qui le questionnait sur ses campagnes.

Le maître conclut en s'écriant :

— Un général, mon maître d'hôtel, en voilà une histoire ! Si je conte jamais celle-là sur le gaillard-d'a-

vant, je suis bien sûr qu'on me traitera, sauf votre respect, de vieux blagueur !

— La recommandation que vous avez auprès de moi est des meilleures.

— Ça se voit, mon général, clair comme fanal d'habitable. Fameuse rencontre que j'ai faite hier ! Faut que mon amateur de Fontainebleau soit joliment de vos amis !

— Vous ne vous trompez pas, maître Jézéquel, et votre tournure, votre franchise, vos excellents services en ont fait un des vôtres.

— Je ne m'en plains pas !... Mais, sans vous commander, mon général, son nom, s'il vous plaît ?

— En m'invitant à vous traiter le mieux possible, il se réserve le plaisir de vous l'apprendre lui-même.

— A ses souhaits, à son goût, je ne vas pas contre. Une fois pareillement, ayant une idée à part moi, rapport à une meunière de chez nous, dont j'avais sauvé la fille et le garçon qui se noyaient, je dis à ces gamins :

« Tu ne me nommeras pas à ta mère. » Mais ils mangèrent la consigne ; ils m'ôtèrent tout mon agrément ; ça se comprend, mon général.

Jézéquel en était complètement sur son bien dire, lorsqu'il fut introduit dans un petit salon où se trouvaient quelques dames et plusieurs officiers de l'état-major du gouverneur. On chuchote à sa vue. Il s'intimide de nouveau, jette un coup-d'œil piteux sur sa dé-

froque, se reproche de n'avoir pas acheté quelques vêtements plus présentables, baisse les yeux et a besoin de s'adresser en monologue d'assez vertes remontrances :

— Je n'ai pas eu peur à Trafalgar ; j'étais calme à bord de la *Renommée* ; je n'ai pas sourcillé quand ces brigands d'Anglais m'ont condamné à cent coups de corde... Et me voici dans mes petits souliers !... M'est avis, pourtant, que j'en porte d'assez gros. De l'aplomb, maître, ou je te renie pour fils de ta mère !

Sur ces réflexions ou toutes autres analogues, il relève la tête, soutient le feu croisé des regards braqués sur lui, et d'une voix contenue :

— C'est l'ennemi, dit-il, qui m'a mis dans cet état ! Mon sac est chez l'Anglais, mon argent dans les caisses de la marine ; mon courage me reste.

Le gouverneur, — pris à l'improviste, — a dû donner à son valet de chambre des instructions assez circonstanciées afin que personne, à l'Hôtel des Invalides, ne commette la même faute que les enfants de la meunière. Il reparait à temps pour répondre à Jézéquel :

— Aucun de nous n'en doute, mon cher hôte. Mais votre chambre est prête, le domestique va vous y conduire.

Le valet de chambre met à la disposition de Jézéquel du linge fin et un costume de cérémonie complet. Le marin se laisse faire avec un plaisir évident, mais n'ob-

tient que des réponses vagues sur la nature du lieu où il se trouve :

— Cette espèce de fort est-il peu ou beaucoup une auberge ?...

— C'est un hôtel généralement habité par d'anciens militaires.

— Y paye-t-on bien cher ?

— Ça dépend.

— Mais encore ?

— Ne vous inquiétez pas, vous serez traité en ami de la maison. Mais on n'attend que vous pour se mettre à table.

— Allons ! dit le vieux marin, qui se reconnaît à peine dans les vêtements dont on l'a paré.

La porte du grand salon s'est ouverte à deux battants ; il y a deux fois plus de dames et d'officiers que dans le petit salon de tout-à-l'heure ; le domestique annonce :

— M. Jézéquel, premier maître de manœuvres dans la marine impériale.

Le gouverneur, qui, de son côté, a eu le temps de mettre ses convives au courant de la situation, l'accueille avec un surcroît de cordialité. Tous les visages sont bienveillants à l'extrême. Jézéquel, enchanté, passe sans trop de gêne dans la salle à manger, où le gouverneur le fait asseoir à sa droite.

Bien que le matelot, en général, soit peu enclin à l'étonnement, tant d'honneurs ne laissent pas que d'in-

chez les pontifes romains, successeurs de saint Pierre, qui siègent dans cette même chaire romaine de saint Pierre.

C'est pourquoi les pontifes romains, usant du pouvoir et du soin de faire paître tout le troupeau du Seigneur, lequel leur a été confié divinement par Notre Seigneur lui-même, dans la personne de saint Pierre, n'ont jamais cessé de supporter tous les travaux et de prendre toutes les résolutions nécessaires pour que, de l'Orient à l'Occident, tous les peuples, tous les pays, toutes les nations reconnussent la doctrine évangélique, et marchant dans les voies de la vérité et de la justice, obtinssent la vie éternelle. Tout le monde sait avec quelle sollicitude infatigable les pontifes romains se sont appliqués à conserver le dépôt de la foi, la discipline du clergé, sa sainte et doctrine institution, la sainteté et la dignité du mariage, à faire progresser chaque jour l'éducation chrétienne de la jeunesse des deux sexes, à favoriser chez les peuples la religion, la piété, l'honnêteté des mœurs, à défendre la justice et à veiller à la tranquillité, à l'ordre, à la prospérité et aux intérêts de la société civile elle-même.

Les mêmes pontifes n'ont pas négligé non plus, quand ils l'ont jugé opportun, notamment aux époques des plus graves perturbations, et des calamités de notre très-sainte religion et de la société civile, de convoquer des conciles généraux, afin qu'avec les évêques de tout le monde catholique, que l'Esprit saint a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu, réunissant les avis et rassemblant les forces, ils réglassent avec prudence et sagesse tout ce qui pouvait servir notamment à définir les dogmes de la foi, et aussi à vaincre les erreurs qui se répandaient, à défendre, éclairer et développer la doctrine catholique, à protéger et à réparer la discipline ecclésiastique et à corriger les mœurs corrompues des peuples.

Or, chacun sait et constate quelle horrible tempête bouleverse aujourd'hui l'Eglise, et quels maux énormes affligent la société civile elle-même. En effet, les ennemis les plus acharnés de Dieu et des hommes attaquent et foulent aux pieds l'Eglise catholique, sa doctrine salutaire et son pouvoir vénérable, et la suprême autorité de ce siège apostolique; ils méprisent toutes les choses sacrées et pillent les biens ecclésiastiques; les prélats de la sainte religion, les hommes les plus recommandables voués au saint ministère et les personnages qui se font remarquer par des sentiments catholiques, sont tourmentés de mille manières; les familles religieuses s'éteignent, les livres impies de tout genre, des journaux pestilentiels, une foule de sectes les plus pernicieuses se répandent de toutes parts; on enlève presque partout au clergé l'éducation de la malheureuse jeunesse, et, ce qui est pire, dans bien des endroits elle est confiée à des maîtres d'erreur et d'iniquité. De là, à notre

plus grand chagrin de nous et de tous les gens de bien, et au préjudice à jamais déplorable des âmes, l'impiété, la corruption des mœurs, une licence effrénée, la contagion des opinions mauvaises de tout genre, de tous les vices et de tous les crimes, la violation des lois divines et humaines, se sont tellement propagées, que non-seulement notre très-sainte religion, mais encore la société humaine, sont troublées et tourmentées d'une manière déplorable.

Sous le poids de tous ces malheurs, dont notre cœur est accablé, le souverain ministère pastoral qui nous est confié par Dieu exige que nous appliquions de plus en plus toutes nos forces à réparer les ruines de l'Eglise, à prendre soin du salut de tout le troupeau du Seigneur, à réprimer les attaques et les efforts funestes de ceux qui tâchent de renverser de fond en comble l'Eglise elle-même, si cela était possible, et aussi la société civile. Quant à nous, avec l'aide de Dieu, dès le début même de notre souverain pontificat, nous n'avons jamais cessé, conformément à notre très-grave devoir, d'élever la voix dans plusieurs allocutions consistoriales et lettres apostoliques, de défendre constamment de toutes nos forces la cause de Dieu et de sa sainte Eglise qui nous a été confiée par N. S. Jésus-Christ; de soutenir les droits de ce siège apostolique, de la justice et de la vérité, de découvrir les embûches des hommes hostiles, de condamner les erreurs et les fausses doctrines, d'interdire les sectes impies, et de veiller avec sollicitude au salut de tout le troupeau du Seigneur.

Or, suivant les traces illustres de nos prédécesseurs, nous avons jugé opportun pour ces motifs, de réunir, en concile général, comme nous le désirions depuis longtemps, tous nos vénérables frères, les prélats de tout le monde catholique, appelés à partager notre sollicitude. Ces vénérables frères, enflammés d'un amour extrême pour l'Eglise catholique, remarquables par leur piété et leur respect envers nous et ce siège apostolique, inquiets du salut des âmes, illustres par leur sagesse, leur science et leur érudition, et déplorant avec nous l'état si triste des choses sacrées et publiques, n'ont rien de plus à cœur que de conférer avec nous, de nous communiquer leurs avis, et d'apporter à tant de calamités les remèdes salutaires.

En effet, ce concile œcuménique aura pour fonction d'examiner, d'étudier et de déterminer avec le plus grand soin les choses qui, en particulier dans ces temps si difficiles, ont pour objet la plus grande gloire de Dieu, l'intégrité de la foi et la discipline du clergé tant régulier que séculier, ainsi que son instruction solide et salutaire; l'observance des lois ecclésiastiques, l'amélioration des mœurs et l'éducation chrétienne de la jeunesse, ainsi que la paix et la concorde générale. Il faut aussi

nous efforcer d'arriver, avec l'aide de Dieu, à éloigner tout mal de l'Eglise et de la société civile; à ramener dans la bonne voie de la vérité, de la justice et du salut, les malheureux qui s'en sont écartés, à repousser les vices et les erreurs de manière que notre auguste religion et sa doctrine salutaire prennent une vigueur nouvelle dans le monde entier, se propagent et étendent leur domination tous les jours de plus en plus, en sorte que la piété, l'honnêteté, la probité, la justice, la charité et toutes les vertus chrétiennes soient vigoureuses et florissantes pour le grand bien de la société en général.

Personne, en effet, ne saurait jamais nier que l'influence de l'Eglise catholique et de sa doctrine, non-seulement n'ait pour but le salut éternel des hommes, mais encore qu'elle ne contribue au bien temporel des peuples, à leur véritable prospérité, au bon ordre et à la tranquillité qui doivent régner dans leur sein, tout ainsi qu'au progrès et à la solidité des sciences humaines, en même temps qu'elles illustrent d'une manière claire et frappante et qu'elles expliquent constamment jusqu'à l'évidence au moyen de faits éclatants les annales de l'histoire sacrée et de l'histoire profane. Et comme le Christ notre Seigneur nous reconforte, nous ranime et nous console d'une manière merveilleuse par ces paroles: « Dès lors qu'il y a deux ou trois personnes rassemblées en mon nom, je suis au milieu d'elles (1). »

En conséquence, nous ne devons pas douter qu'il ne veuille bien nous assister lui-même au milieu de ce concile, par toute l'abondance de sa grâce divine, de manière que nous puissions régler toutes les choses qui intéressent d'une manière ou d'une autre la plus grande gloire de son Eglise.

Ainsi donc, après avoir répandu la nuit et le jour les prières les plus ferventes, dans toute l'humilité de notre cœur, aux pieds de Dieu, le père des lumières, nous avons pensé qu'il était tout-à-fait nécessaire de rassembler ce concile.

C'est pourquoi, nous fondant et nous appuyant sur l'autorité de Dieu lui-même le Père tout-puissant, du Fils et du Saint-Esprit et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, autorité que nous exerçons aussi nous-mêmes sur la terre; nous appuyant, en outre, sur le conseil et l'assentiment de nos vénérables frères, les cardinaux de la sainte Eglise romaine, nous fixons, nous annonçons et nous réglons, par la présente lettre de convocation, qu'il se tiendra, l'année prochaine 1869, un sacré concile œcuménique et général dans notre illustre ville de Rome et dans la basilique du Vatican, que ce concile sera ouvert le huitième jour de décembre, jour de la fête de la Conception de l'Immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, pour, ensuite, être poursuivi

(1) Saint Matthieu, chap. xviii, vers. 20.

et mené à fin avec l'aide du Seigneur, pour sa gloire et le salut de tout le peuple chrétien.

En conséquence, nous voulons et nous ordonnons que, de toutes les résidences respectives, aussi bien nos vénérables frères les patriarches, archevêques et évêques, que nos chers fils les abbés, et de toutes les autres personnes qui ont, par droit ou par privilège, la faculté de siéger dans les conciles généraux et d'y faire entendre leur parole, viennent à ce concile œcuménique par nous convoqué. Nous les requérons, les exhortons et les avertissons d'avoir à se présenter et à assister strictement en personne à ce concile sacré, à moins qu'ils ne soient retenus par quelque empêchement légitime, ce qu'ils devront établir devant le synode par des délégués munis de leur procuration légale. Nous leur enjoignons même et leur intimons l'ordre formel de faire, en raison du serment qu'ils nous ont prêté à nous et au saint-siège, en raison de la sainte vertu d'obéissance et sous les peines qui ont coutume d'être proposées et décrétées contre ceux qui ne se rendent pas à la célébration des conciles.

Nous avons l'espérance que Dieu, dans la main duquel sont tous les cœurs, se montrant propice à nos vœux, fera en sorte par son ineffable miséricorde et par sa grâce que les chefs suprêmes de tous les peuples, et, en particulier, les princes catholiques se rendant compte tous les jours de plus en plus des grands avantages que l'Eglise catholique verse sur la société humaine, et reconnaissant qu'elle est le fondement le plus solide des empires et des royaumes, non-seulement n'empêcheront pas nos vénérables frères les prélats et toutes les autres personnes ci-dessus désignées de se rendre à ce concile, mais encore qu'ils les favoriseront volontiers, les aideront et les assisteront de leur coopération avec le plus grand zèle dans toutes choses qui peuvent avoir pour objet la plus grande gloire de Dieu et l'avantage de ce même concile.

Et afin que notre présente lettre et le contenu d'icelle parviennent à la connaissance de tous ceux auxquels il appartient, de sorte que personne ne puisse en prétexter l'ignorance, en raison surtout de ce que les voies ne sont pas toujours sûres pour le faire parvenir à ceux auxquels elle devrait être notifiée en personne, nous voulons et nous ordonnons que ladite lettre soit lue publiquement et à haute voix par les huissiers de notre cour ou par quelques notaires publics dans les basiliques patriarcales de Latran, du Vatican et dans la basilique libérienne où il a coutume de se réunir une grande multitude de peuple pour entendre la parole de Dieu. Après cette lecture, nous voulons que cette lettre soit affichée sur le portail desdites églises ainsi que sur la porte de la chancellerie apostolique, et au lieu d'affichage ordinaire du Champ de

triguer beaucoup le maître d'équipage. De belles dames, des colonels, des généraux ne sont guère son monde. Il se creuse la tête, se rappelle ses fables homériques du gaillard d'avant sur Paris et ses *lourdes*, s'avoue qu'il doit avoir eu tort de ne pas y ajouter jadis une foi complète, et conséquemment finit par trouver à peu près naturelle sa fantastique aventure.

— Rien de tel qu'un bon renseignement accompagné d'une bonne recommandation. Malgré ça, voici une table d'hôte qui me coûtera bon s'il faut jamais que j'y paye mon souper. De la vaisselle d'argent, des domestiques galonnés, des lustres chargés de bougies à couler bas, une division de verres et de vins de choix à faire revenir un mort. Je suis invité, je crois bien, vu ma place; n'importe! il m'est dû 343 francs et les centimes sans compter l'an VII qui a passé au bleu.

Le gouverneur, après un moment de conversation générale, s'apercevant que Jézéquel commence à se familiariser avec sa position, s'occupe de lui davantage. Il le présente comme l'un des plus braves compagnons du commandant Lucas, le héros de Trafalgar.

— Un homme! dit le maître entre deux coups de fourchette.

— Maître Jézéquel, poursuivit le gouverneur, a également servi avec intrépidité sous les ordres du commandant Roquebert...

— Un officier! fit le maître.

— Ce capitaine de frégate, messieurs, avait été envoyé dans l'Inde avec une division légère pour se réunir aux forces commandées en chef par Duperré et en sous-ordre par Bouvet.

— Deux matelots! dit vivement Jézéquel, dont le verre de madère venait d'être rempli. On peut boire de bon cœur à des marins pareils!

— Vous avez raison, maître, ajoute le gouverneur. A leur glorieuse santé et à la vôtre!

Le repas, le madère, le bourgogne, le bordeaux et la prévenance de tous les convives ont assez vite produit les meilleurs effets. Jézéquel répond avec entrain à toutes les questions qu'on lui adresse; il donne sa relation de la bataille de Trafalgar:

— Nelson tombe! Le petit Provençal qui l'avait visé courait comme un fou sur le pont en criant: « *Aï tud Nelson! l'ai tud!* » Sur le *Victory*, les Anglais perdaient la carte. — « A l'abordage! » commande Lucas... un homme, je l'ai dit, un brave premier brin! Mais le trois-ponts était si haut qu'on ne savait par où monter. M. Yon, un fameux aspirant, montre le chemin en se paumoyant à l'ancre des porte-haubans de l'Anglais. On le suit. Tout va bien. Je risais en dedans. Mais, nom d'un tonnerre à la voile! un autre trois-ponts nous prend de l'autre bord à bout portant. J'ai

fini de rire. Ne faut plus penser à enlever le vaisseau de Nelson; manqué, le joli coup de commerce! M. Yon est tué, et le petit Provençal, et tous les autres avec. Nous nous trouvons entre deux feux, et si près, si près que les canonnières anglaises et françaises s'arrachaient des mains les refouloirs. On se lardait à coups de piques par les sabords. Plus de manœuvres; mon sifflet n'étant bon à rien, je tirais avec mon pistolet sur les chargeurs des batteries hautes. Lucas est blessé à la tête. Nous voilà enragés de chagrin; nous nous battons de même. Tenez, mes belles dames, foi de matelot, il y a eu un moment où nous pensions, nous, avec notre petit 74, gagner contre les deux trois-ponts...

— Fûtes-vous blessé?

— Presque pas; la joue droite effleurée par un biscaien; ça se voit encore un peu.

Une profonde cicatrice rougeâtre laisse juger de ce que Jézéquel traite d'égratignure.

Les sujets belliqueux se succèdent. Le maître parle avec enthousiasme du combat du Grandport et de la magnifique défense de la *Néréide*. Il s'exalte, devient éloquent, captive l'assistance, mais rougit tout-à-coup à la question: — « Y étiez-vous? »

— Non, répond-il soudainement.

Il est devenu morne, se rasseoit, mange comme quatre, et ne se laisse plus arracher que des monosyl-

labes.

Le champagne rallumera sa verve. Elle finira même par dépasser toutes les bornes. Les termes crus du gaillard d'avant et les jurons sonores mettent les dames en fuite. Les officiers rient. Le grognard rit plus fort. Les liqueurs l'achèveront tant et si bien que, le lendemain, fort tard, il se réveillera dans sa belle chambre sans s'y reconnaître.

Il se frotte les yeux et se demande s'il rêve. Un uniforme de maître d'équipage est au pied de son lit. Le valet de chambre se met à ses ordres, le rase, le coiffe, et, de plus, est beaucoup moins discret que la veille.

Durant cette toilette, le secrétaire du gouverneur vient prendre note de ses réclamations financières.

— En fait de comptes et de décomptes pour mon compte, dit Jézéquel, pas un ne compte mieux que moi. Il n'y a commissaire ni payeur assez malin pour m'embrumer sur cet article.

— Je vous en félicite, maître Jézéquel, répond le secrétaire en se retirant.

Le vieux marin entrevoit la vérité. Il la devinera complètement quand le gouverneur, après un court déjeuner en tête-à-tête, lui annonce que l'Empereur le mande aux Tuileries.

— Diable! murmure le grognard, j'ai trop bavardé dans la forêt! Tant pis! à vos ordres, mon général.

Flore et dans les autres points ordinaires où elle restera exposée, pendant un certain temps, de sorte que tout le monde puisse la lire et en prendre connaissance, et lorsqu'on l'enlèvera des premiers endroits désignés, nous voulons qu'il en reste néanmoins des exemplaires affichés sur divers points.

Nous voulons qu'en vertu de la lecture, de la publication et de l'affichage de cette lettre, tous ceux dont il est question dans notre lettre soient considérés et obligés, après un délai de deux mois à partir du moment de la publication et de l'affichage de ladite lettre, tout comme si ladite lettre leur avait été notifiée à eux-mêmes en personne et avait été lue devant eux.

Nous voulons et nous ordonnons également que l'on considère comme titre authentique et indubitable, tout extrait de cette même lettre écrit de la main d'un notaire public ou signé par lui et revêtu du sceau d'une personne constituée en quelque dignité ecclésiastique que ce soit.

Défense est donc faite à toute personne absolument d'enfreindre notre présente lettre d'ordre, annonce, convocation, statut, décret, mandat, précepte et supplication, ou de s'y opposer par une audace téméraire. Si quelqu'un s'enhardit à cette tentative, qu'il sache qu'il attirera sur lui l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, l'an de l'incarnation du Seigneur 1868, 3^e jour des calendes de juillet (29 juin), et 23^e de notre pontificat.

Moi, PIE, évêque de l'Eglise catholique.
(Ici le sceau).

Suivent les signatures des éminents cardinaux présents en cour.

M. cardinal MATTEI, prodataire,
N. cardinal PARACCIANI CLARELLI.
(Journal de Rome, 30 juin.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le Corps-Législatif a prononcé dans sa séance de samedi la clôture de la discussion générale du budget. La discussion des chapitres a commencé hier lundi.

— De tous les membres du cabinet, M. Magne est celui dont le talent oratoire pourrait le mieux se comparer à celui de M. Thiers. Même lucidité dans les explications, même simplicité dans la forme, même calme dans le geste, même expérience de chiffres, enfin même dédain de la mise en scène et de l'emphase.

Ce qui faisait la difficulté de son dernier discours, c'est qu'en répondant à M. Thiers il fallait aussi tenir compte des observations de

On monte en voiture : Jézéquel soucieux ne desserre plus les dents, jusqu'à ce qu'introduit en présence de l'Empereur, il reconnaisse du premier coup-d'œil son cavalier de Fontainebleau :

— Aie ! aie ! je m'en doutais ! pense-t-il.
— Eh bien ! Jézéquel, demande l'Empereur, es-tu satisfait de l'hôtel où je t'ai envoyé ?

— Sire, murmure le maître, je me serais contenté de moins que ça.

— Tu prétends que je te dois un arriéré de solde ; combien ?

— 343 francs 60 centimes.

— Est-ce vérifié ? demande sévèrement l'Empereur à l'un des personnages qui l'entourent.

— Oui, Sire, et parfaitement exact, répond le ministre de la marine Decrès.

— Et tu crois en outre avoir droit à quelques parts de prises ?

— Majesté, voici ! La division Roquebert, allant dans l'Inde, amarina deux navires, sans parler de la goélette espagnole coulée par la *Néréide*. Nous autres de la *Renommée*, nous fîmes amener un portugais de 22 canons, et la *Clorinde* prit un anglais chargé de blé. Decrès s'empresse de déclarer que la part de Jézéquel sur ces captures s'élève à 224 francs.

— Total, fait le maître, 567 60.

MM. Louvet et le marquis de Talhouët, qui l'un et l'autre, avec un succès justifié par leur talent comme par leur modération, avaient fait entendre des conseils dont un gouvernement qui veut le bien du pays doit tenir compte. Il a su faire certaines concessions ; il les a faites avec assez de finesse et d'à-propos, pour arracher ce mot à M. Berryer :

« Jamais on n'a dit avec plus de facilité des choses plus difficiles à dire. »

— La *Correspondance italienne* nous donne des nouvelles de la conférence internationale réunie en ce moment à Vienne, sous la présidence de M. de Beust, et qui réunit des représentants de la France, de l'Angleterre, de la Confédération de l'Allemagne du Nord, de la Bavière, du Wurtemberg, de Bade, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de l'Italie, de la Hollande, du Luxembourg, de la Suède et de la Norvège, du Portugal, de la Russie, de la Suisse, de la Turquie, de la Roumanie, de la Serbie et de la Grèce.

La conférence serait disposée à abaisser à dix mots, avec réduction de taxe correspondante, le maximum des mots constituant la dépêche simple ; à admettre l'usage des dépêches qualifiées d'urgentes, ayant le privilège d'être transmises avant les dépêches privées ordinaires, moyennant le paiement d'une taxe triple ; à accepter enfin une proposition concédant l'usage et la communication gratuite aux capitaines des navires marchands des renseignements nautiques recueillis par des fils télégraphiques et des signaux sémaphoriques.

— On parle, depuis quelques jours, d'expériences intéressantes de forage et de puits instantanés qui auraient lieu dans la forêt de Fontainebleau et auxquelles l'Empereur attacherait un grand intérêt. Mais ce qu'on n'a pas encore dit, je crois, c'est que le système expérimenté est celui de M. Audouy, qui consiste, comme vous le savez sans doute, car il fonctionnait l'année dernière à l'Exposition, en une série de tubes en fer creux que l'on visse les uns dans les autres au fur et à mesure qu'on les enfonce dans le sol, à l'aide d'un mouton, et à l'extrémité supérieure de laquelle on adapte une pompe ordinaire. Cette machine, fort simple et très-peu coûteuse à établir, est d'un usage excessivement prompt, et peut fournir de vingt-cinq à trente mille litres d'eau à l'heure. On assure que l'Empereur, très-satisfait des résultats, aurait l'intention de munir chaque régiment d'un de ces appareils qui leur serait d'une utilité incontestable en campagne, comme l'ont, du reste, avantageusement expérimentés les Américains, d'abord, pendant la guerre civile, et les Anglais, en dernier lieu, en Abyssinie. On dit que de nouvelles expériences doivent avoir lieu en grand au camp de Châlons.

— Payez-le sur-le-champ, commande l'Empereur. La somme est versée, Jézéquel y prend 40 francs, et, les présentant à l'Empereur :

— Sire, voici maintenant ce que je vous dois, et grand merci !

— Garde cela, tu le boiras à ma santé.

— Merci, merci ! ce n'est pas de refus ! dit le maître d'équipage trop prompt à se réjouir, car un regard terrible se fixe sur lui :

— Tu consens à boire à ma santé, vieux drôle ! Je ne suis donc plus ce sans-cœur qui ne paye pas ses marins, souffre qu'on les vole, ne songe pas à ses pauvres prisonniers des pontons, va s'amuser à la chasse et ne fait rien de bien ?

— Pardon ! excuse ! Majesté ! dit Jézéquel d'une voix entrecoupée. On grogne... On a tort... Mais si vous m'aviez vu et entendu sur la *Redoutable*, sur la *Renommée*, sur... « Vive l'Empereur ! »

Napoléon s'est rasséréné :

— Calme-toi, je veux être de tes amis, mauvais grognard de mer. Tes états de service sont magnifiques, je les ai lus.

— Ah ! tant mieux !

— Et tu n'as pas la croix ?

— Vous le voyez, Sire.

— La voici !

— La nouvelle s'est répandue à Paris qu'un sinistre terrible avait éclaté à Dunkerque. Nous en trouvons la confirmation dans le *postscriptum* suivant du *Mémorial de Lille*, du 4 au soir.

« Au moment de mettre sous presse, nous recevons une douloureuse nouvelle.

« L'entrepôt de Dunkerque, appartenant à MM. Bourdon, Petiqueux et C^{ie}, est en flammes.

« La nouvelle en est arrivée il y a quelques instants par le télégraphe. Nous n'avons encore aucun détail. »

Une dépêche évalue les pertes à plusieurs millions de francs. Elle nous apprend toutefois que les navires ancrés dans le port ont pu être préservés.

— Le 1^{er} juillet, dit le *Journal de la Nièvre*, un immense désastre, qui aura un douloureux retentissement dans toute la France, a cruellement affligé la commune d'Asnan, canton de Brinon.

Malgré les secours de la compagnie de pompiers de Tannay, de celle de Brinon et des habitants des villages voisins, un incendie a dévoré, en quelques heures, environ cent trente maisons, dont six à peine assurées. Deux pauvres femmes ont péri et trois hommes ont été blessés.

Le feu s'est propagé avec une si grande rapidité que non-seulement les habitations, mais les meubles, le linge, les provisions, la paille, le foin, tout a été perdu.

Le ministre de l'intérieur a envoyé immédiatement une somme de 1,000 fr. Le préfet de la Nièvre a également prélevé une somme de 1000 fr. sur les fonds de l'assistance publique ; mais ce désastre est si considérable que ces deux sommes réunies suffiront à peine pour subvenir aux premiers et plus urgents besoins.

— Les dernières nouvelles de l'incendie d'Asnan, révèlent un malheur encore plus grand qu'on ne l'avait dit d'abord.

Le bourg présente un spectacle navrant : sur 205 maisons dont se composait cette localité, 50 seulement sont intactes. Une femme et son enfant ont été brûlés vifs, le mari est tombé du haut d'un toit et s'est tué sur le coup.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par ordre de l'Empereur, le plus grand nombre possible de semestriers seront, cette année, envoyés en congé après les opérations des inspections générales.

A ce sujet, le ministre de la guerre a transmis à MM. les généraux commandant les divisions territoriales la circulaire suivante :

« Général, en déclarant que le chiffre des hommes à envoyer en semestre dépasserait, cette année, les proportions adoptées jusqu'à

Jézéquel pâlit et chancelle au point qu'il faut le soutenir. Touché de son émotion, l'Empereur ajoute :

— Je n'aime pas à faire les choses à demi. Tu recevras, pour te rendre à Brest, une feuille de route d'officier. J'en donne l'ordre. Et maintenant, que veux-tu encore ? Demande-moi quelque chose de raisonnable, c'est obtenu d'avance.

Jézéquel, les yeux pleins de larmes, hésite, balbutie, cherche et s'écrie tout-à-coup : — J'y suis !

— Voyons !

— Sire, je suis vieux ; les pontons m'ont achevé. Sur un de vos vaisseaux, je ne serais plus, sauf respect, qu'une vieille baderne ; place aux jeunes ; mais, je puis encore rendre de bons services dans mon petit pays, à Port-Launay, où j'ai femme et enfants. Si Votre Majesté voulait m'y nommer maître du port, j'y serais le plus heureux de tous les matelots du monde.

— Accordé, et bon voyage ! dit l'Empereur en s'éloignant.

Jézéquel, fondant en larmes, venait de tomber à genoux.

Cette anecdote, telle qu'on vient de la lire, nous a été rapportée par un ancien marin, qui la tenait du propre fils de maître Jézéquel, que, du reste, il avait lui-même personnellement connu.

G. DE LA LANDELLE.

ce jour, je me suis proposé d'arriver, par un système de compensation, et sans sortir des limites budgétaires, à donner à l'armée, l'en été, un effectif plus élevé et, par suite, plus favorable au développement de son instruction.

« Mais ce but ne peut être atteint qu'autant que les hommes auxquels les inspecteurs généraux auront accordé des congés de semestre, en exécution des instructions spéciales que je vais leur adresser à ce sujet, seront tous mis en route après la clôture des opérations de l'inspecteur.

« Vous ne devez donc user que dans des cas extrêmes, dont vous me rendriez compte immédiatement, de la latitude qui vous avait été laissée par l'instruction sur les inspections générales, de retarder le départ de tout ou partie des semestriers.

« Par suite, et afin de ne pas imposer un surcroît de fatigue aux troupes, précisément pendant la saison d'hiver où il importe de les ménager, il conviendra de ramener, immédiatement après les inspections, et sur tous les points, le service au strict nécessaire.

« Dans ce but il y aura lieu de supprimer ou de réduire tous les postes, sentinelles ou plantons dont la nécessité ne sera pas parfaitement démontrée, en commençant par ceux qui sont affectés au service d'honneur ou qui ne sont point chargés de la garde de nos établissements militaires.

« En un mot, mon intention formelle est que le service de garde, y compris, bien entendu, celui de l'intérieur des casernes, soit réglé de façon à ce que les hommes aient toujours le nombre de nuits de repos déterminé par le décret du 13 octobre 1863 et même à ce que ce nombre soit dépassé, partout où ce sera rigoureusement possible.

« Je recommande ces mesures à votre sollicitude et vous prie de me rendre compte, avec détails, des dispositions que vous aurez prises pour en assurer l'accomplissement. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Dunkerque, 4 juillet, 7 h. 55 s. — L'incendie de l'entrepôt Bourdon et C^{ie} a commencé ce matin vers onze heures. On assure qu'il est dû à l'imprudence d'un ouvrier qui circulait avec une chandelle dans le magasin qui contenait des jules, de l'alcool, du lin, des cafés, un vaste dépôt de tabacs, etc.

Il est impossible d'approcher du théâtre de l'incendie, qui dégage une chaleur dévorante. Un immense voile de fumée noirâtre couvre le port.

Des télégrammes adressés à la préfecture et au quartier-général demandaient des secours. Aussitôt un bataillon de ligne a été envoyé.

Les pompiers et les troupes de Cassel et de Bergues sont arrivés au premier signal.

Trois militaires et un civil ont été blessés.

Dunkerque, 9 h. 1/2. — Le feu continue ses ravages, mais on en est maître et il ne s'étendra guère, on l'espère du moins, au-delà du foyer primitif déjà trop étendu.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

On a répandu le bruit que M. Guillon avait cédé sa maison de teinture ; cette nouvelle est complètement fautive.

En conséquence, M. Guillon prévient sa nombreuse clientèle, qu'il s'occupe, comme par le passé, de tout ce qui concerne la teinture et le nettoyage.

Place de l'Hôtel-de-Ville, N^o 26.

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 4 juillet.
Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Fête à Versailles en l'honneur du général Hoche. — Revue d'un régiment de volontaires passée à New-York par les ambassadeurs chinois. — M. Pouyer-Quertier. — Le chemin de fer du Mont-Cenis. III. — Paris : Inauguration du droit de réunion ; assemblée d'ouvriers tenue à la salle

Pilodo. — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Le cyclone du 21 mai. — L'église Saint-Laurent. — La Gageure de Passerine, nouvelle, par M. C. Perruchot (suite). — Les théâtres. — Exposition maritime internationale du Havre : le Café Tortoni. — Salon de 1868 : Tableaux reproduits par l'Illustration. — Gazette du Palais. — Les moyens de transport et les voies de communication en 1867 (suite et fin).

Gravures : M. Pouyer-Quertier. — Fête à Versailles en l'honneur de Hoche. — États-Unis : Revue du régiment des volontaires de New-York passée par les ambassadeurs chinois. — Le chemin de fer du Mont-Cenis (4 gravures). — Paris : le droit de réunion : Assemblée d'ouvriers tenue à la salle Pilodo. — La frégate la Junon pendant le cyclone du 21 mai. — Paris : la nouvelle église Saint-Laurent.

— Exposition maritime internationale du Havre : vue intérieure du l'Aquarium. — Le nouveau Café Tortoni, au Havre. — Salon de 1868 : Tableaux reproduits par l'Illustration (3 gravures). — Échec. — Rébus.

**A VENDRE
D'OCCASION**

Les ouvrages suivants, non coupés :

SOMME THÉOLOGIQUE DE SAINT THOMAS (texte latin), 8 vol. in-8° raisin.

ŒUVRES COMPLÈTES DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME, traduites pour la première fois en français sous la direction de M. Jeannin, professeur de rhétorique au collège de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier. Cette édition contient l'histoire du Saint, par M. Martin d'Agde; des sommaires numérotés qui analysent chaque

écrit, chaque chapitre; une table de tous les textes de l'Écriture commentés par saint Jean Chrysostome, et une autre table alphabétique de toutes les matières traitées dans l'ouvrage. — 12 vol. grand in-8° à 2 colonnes, belle impression.

S'adresser au bureau du journal.

Marché de Saumur du 4 juillet.

Froment (l'h. 77 k.)	29 15	Paille de ratelier	61 40
2 ^e qualité (74 k.)	28 01	(hors barrière).	—
Seigle nouveau.	14 50	Paille de litière, id.	—
Orge	13 50	Foin	77 13
Avoine (entrée).	13 —	Luzerne (les 750 k.)	75 —
Fèves	—	Grainedelin (70 k.)	29 —
Pois blancs	33 —	— de trèfle (%k)	—
— rouges	32 —	— de luzerne.	—
Cire jaune (50 kil).	175 —	— de colza 65 k	23 —
Huile de noix 50 k.	60 —	— de chenevis	25 —
— de chenevis	40 —	Amandes cassées	—
— de lin	48 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité	110 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1867.	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1867.	1 ^{re} id.	50 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1867.	1 ^{re} id.	50 à 55
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1867.	1 ^{re} id.	32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1867.	1 ^{re} qualité	65 à 75
Champigny, 1867.	1 ^{re} id.	80 à 100
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1867.	1 ^{re} id.	» à »
Varrains, 1867.	2 ^e id.	60 à 75
Bourgueil, 1867.	1 ^{re} qualité	75 à 90
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1867.	1 ^{re} id.	70 à 80
Chinon, 1867.	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 2 août 1868, à midi, au pavillon de Virolais,

Pour exploiter pendant l'hiver 1868-1869,

LES COUPES DE BOIS

ET PIEDS D'ARBRES

Ci-après, dépendant de la terre de Virolais.

COMMUNES.	LOTS.	BOIS A COUPER.	CONTENANCES.
Trèves-Cunault.	1 ^{re} .	Coupe blanche de la réserve du bois de Rousse	» h. 39 a. 01 c.
Id.	2 ^e .	Coupe blanche de la superficie de la partie de la coupe du bois de Rousse, à l'est du chemin d'exploitation de cette coupe	5
Id.	3 ^e .	Coupe blanche de la partie du même bois, à l'ouest dudit chemin	12
Id.	4 ^e .	450 pieds de chênes, anciens baliveaux de la coupe du Theuillé, en exploitation.	5
Id.	5 ^e .	Coupe blanche de la partie de l'Essart, au nord de la grande allée du Theuillé; la bordure de l'allée est réservée.	3 95 70
Id.	6 ^e .	Coupe blanche de la partie de l'Essart, au sud de ladite allée; bordure réservée	9 59 50
Dénezé.	7 ^e .	Canton de la Pierre-qui-Vire, coupe blanche d'une parcelle traversée diagonalement par l'allée du midi; bordures réservées.	7 81
Meigné.	8 ^e .	400 pieds de chênes, anciens baliveaux, dans la coupe de la Fresnaie, en exploitation.	6 05
Dénezé.	9 ^e .	Canton de la Pierre-qui-Vire, coupe blanche d'une parcelle joignant le 7 ^e lot	6 05
Id.	10 ^e .	94 pieds de chênes, anciens baliveaux, dans la coupe de la prée de Virolais, exploitée l'hiver dernier.	5 94
Meigné.	11 ^e .	70 pieds de chênes, anciens baliveaux, dans la coupe de la Brosse, en exploitation.	5 94
Dénezé.	12 ^e .	Canton de la Pierre-qui-Vire, coupe blanche d'une parcelle joignant le 9 ^e lot	5 94
Id.	13 ^e .	102 pieds de chênes, anciens baliveaux, dans la coupe des Brandes-Vertes, exploitée l'hiver dernier.	5 94
Id.	14 ^e .	800 pieds de chênes, formant réserve et bordure dans la coupe du Ragoulet de Virolais.	5 94

Tous les pieds de chênes compris sous les 4, 8, 10, 11 et 13^e lots, sont marqués et numérotés.

Il sera perçu 5 0/0 en plus des prix d'adjudication pour tous frais.

Les lots ne pourront être retirés de l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, aux gardes particuliers de MM. DE FOS, à Milly et à Trèves. (507)

A VENDRE

JOLIE PETITE MAISON

Avec cour, écurie, remise, vastes servitudes, grand et beau jardin, le tout enclos de murs et d'une superficie de 22 ares.

La propriété est située à 18 kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (195)

BAINS POUR DAMES.

M. CHEVRIER-DAVID a l'honneur d'informer les dames de Saumur, qu'il vient d'établir une cabane pour bains de Loire, vis-à-vis la rue de la Tonnelle.

Ces bains dureront toute la saison. S'adresser, Café de la Loire, quai de Limoges. (308)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 26 juillet 1868, à midi, En l'étude dudit notaire,

DES BIENS

Ci-après,

Appartenant à M^{me} V. BERTHELOT.

Ville de Saumur, rue de Fenet, n° 94, une maison ayant rez-de-chaussée, deux étages, cave et grenier.

Mise à prix . . . 1,500 fr.

Au Pont-Fouchar, commune de Bagneux, une petite maison avec servitudes.

Mise à prix . . . 1,000 fr.

Au Vau-Langlais, commune de Bagneux, un morceau de vigne, enclos de murs en partie, avec maisonnette, contenant 22 ares 70 centiares.

Mise à prix . . . 1,500 fr.

Au Vau-Langlais, un morceau de vigne, contenant 12 ares 73 centiares.

Mise à prix . . . 600 fr.

S'adresser audit notaire. (309)

A VENDRE

OU A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine,

UNE PROPRIÉTÉ

Située au bourg de Saint-Clément-des-Levées,

Composée d'une petite maison de maître, vastes servitudes de toute espèce, d'un jardin et d'une ouche, contenant ensemble 88 ares 48 centiares.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur, ou à M^e CHEDEAU, notaire à Saint-Clément, et à M. CHASSELOUP DE CHATILLON, à Saumur. (279)

Mairie de Dampierre.

ADJUDICATION

DE

TRAVAUX.

Le maire de la commune de Dampierre prévient les entrepreneurs qu'une adjudication aura lieu, le 19 juillet 1868, à midi, à la Mairie de cette commune, pour les travaux d'agrandissement et de restauration du Presbytère.

Le devis s'élève à la somme de quatre mille quatre cents francs. On pourra prendre connaissance du plan et du cahier de charges, chez le secrétaire de la mairie (310)

Changement de domicile.

M. RATOUIS vient de transférer sa fabrique de billards et meubles, rue Neuve-Beaurepaire et Grand'Rue, n° 1, en face la Caisse d'Épargne. On trouvera toujours chez lui un assortiment complet de billards et meubles tout confectionnés, de différents bois, à des prix modérés.

A LOUER

Présentement,

PORTION DE MAISON,

Grand'Rue.

S'adresser à M^{me} LELONG. (267)

AVIS

Un ménage sans enfant demande un emploi. Le mari se chargerait de la culture et des façons de vignes, la femme des travaux de la campagne.

S'adresser à M. BAUNÉ, placeur, rue Saint-Nicolas, à Saumur. (303)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. MIGNAL-SIMON, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

EAUX MINÉRALES DE MARTIGNÉ-BRIAND.

Ouverture le 15 juin.

M. FOYER, Maître d'hôtel,

Prévient sa nombreuse clientèle, qu'une voiture sera tous les jours à la disposition de ses pensionnaires pour se rendre à la fontaine. (261)

DE LA LOI SUR LA CHASSE

ÉTUDE

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 4 JUILLET.			BOURSE DU 6 JUILLET.			
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	70 80	»	»	20	70 80	»	»
4 1/2 pour cent 1852	101 50	»	50	75	101 40	»	10
Obligations du Trésor	488 75	»	»	»	487 50	»	1 25
Banque de France	3195	15	»	»	3195	»	»
Crédit Foncier (estamp.)	1537 50	»	2	50	1490	»	10
Crédit Foncier colonial	»	»	»	»	450	»	»
Crédit Agricole	657 50	»	»	»	640	»	»
Crédit industriel	»	»	»	»	645	»	»
Crédit Mobilier (estamp.)	300	»	5	»	302 50	2	50
Comptoir d'esc. de Paris	730	2	50	»	730	»	»
Orléans (estampillé)	887 50	2	50	»	887 50	»	»
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes)	1215	»	»	»	1170	2	50
Est	555	1	25	»	557 50	2	50
Paris-Lyon-Méditerranée	938 75	2	50	»	938 75	»	»
Lyon nouveau	»	»	»	»	»	»	»
Midi	600	3	75	»	577 50	»	2 50
Ouest	565	»	»	»	565	»	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1500	5	»	»	1495	»	5
Canal de Suez	432 50	»	»	»	425	5	»
Transatlantiques	397 50	»	2	50	380	»	7 50
Emprunt italien 5 0/0	55 50	»	»	60	54	1	»
Autrichiens	588 75	»	2	50	560	1	25
Sud-Autrich.-Lombards	401 25	1	25	»	407 50	6	25
Victor-Emmanuel	60	2	»	»	58	»	4
Romains	45 50	»	»	50	45	»	50
Crédit Mobilier Espagnol	335	10	»	»	336 25	1	25
Saragosse	72 50	»	»	»	71 25	»	1 25
Séville-Xérès-Séville	»	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne	65	2	50	»	64	»	1
Compagnie immobilière	»	»	»	»	125	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	328 50	»	»	»	329 50	»	»
Orléans	319	»	»	»	320 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	332	»	»	»	»	»	»
Ouest	319	»	»	»	320	»	»
Midi	316 50	»	»	»	318	»	»
Est	320 50	»	»	»	320 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.